

Plan de Lutte contre les Algues Vertes en Baie de Saint Brieuc

Appel à initiatives 2027

Émergence et structuration de filières agricoles et agroalimentaires contribuant à la transition agroécologique et alimentaire

Date limite de candidature : 30/11/2026

Contexte : le PLAV et les enjeux de transition des filières

Le Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), dans lequel le territoire de la baie de Saint-Brieuc est engagé, vise à réduire significativement les phénomènes de prolifération des algues vertes, en agissant prioritairement sur les leviers préventifs permettant de réduire les flux d'azote issus des bassins versants.

La réduction de cette pression repose notamment sur l'évolution des systèmes et des pratiques agricoles. Depuis des années et le lancement notamment du PLAV en 2010, une part importante des agriculteurs du territoire s'est engagée dans cette démarche, permettant d'obtenir des progrès significatifs en matière d'amélioration de la qualité de l'eau. Ces évolutions doivent toutefois être poursuivies et amplifiées pour répondre durablement aux enjeux d'eutrophisation et à la récurrence des marées vertes.

Les agriculteurs ne peuvent cependant être les seuls acteurs de cette transition. Afin d'envisager une transformation plus profonde des systèmes de production, il est nécessaire de faire également évoluer les filières qui accompagnent les agriculteurs et valorisent leurs productions. La création et la sécurisation des débouchés, la transformation et la valorisation des productions, ainsi que la création et le partage de la valeur entre les différents maillons de la chaîne constituent des leviers essentiels pour permettre et accélérer l'évolution des systèmes agricoles.

Le PLAV doit ainsi continuer à mobiliser les agriculteurs, tout en associant plus largement l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur agricoles et alimentaires : coopératives, collecteurs, transformateurs, entreprises agroalimentaires, distributeurs, acteurs de la restauration et autres acteurs de l'alimentation.

Objet de l'appel à initiatives

Au travers de cet appel à initiatives, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc souhaite soutenir, en 2027, **l'émergence et la structuration d'initiatives collectives contribuant à faire évoluer les filières agricoles et agroalimentaires, au service de la réduction de la pression azotée sur le territoire et, plus largement, de la transition agroécologique et alimentaire.**

Dans cette optique, les initiatives pourront se développer autour de diverses approches : évolution d'un débouché, besoin d'approvisionnement d'un transformateur, développement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle production, diversification d'une coopérative ou d'une entreprise, évolution des pratiques agricoles, relocalisation alimentaire, etc. (Les collectivités locales ne peuvent pas répondre à cet appel à initiatives).

Les initiatives devront présenter un ancrage significatif dans le territoire de la baie de Saint-Brieuc (cf. figure ci-dessous). Leur périmètre pourra toutefois dépasser celui-ci lorsque le fonctionnement de la filière ou de la chaîne de valeur le justifie.



L'appel à initiatives vise à faire émerger des chaînes de valeur économiquement viables, permettant de concilier évolution des systèmes agricoles, transition agroécologique, création de valeur, diversification et sécurisation de nouveaux débouchés.

Seront notamment recherchées des démarches collectives impliquant plusieurs maillons d'une ou plusieurs filières, et associant notamment au moins un acteur agricole et un acteur du secteur alimentaire ou agroalimentaire, lorsque cela est pertinent.

Les initiatives pourront notamment porter sur :

- **L'évolution des systèmes de production** vers des modèles moins dépendants des intrants, contribuant à la réduction de la pression azotée, à une meilleure efficacité de l'azote et au développement de l'autonomie azotée et protéique ;
- **La diversification et la structuration des filières**, notamment par l'émergence de nouvelles productions, de nouvelles filières ou de démarches inter-filières, à bas niveaux d'intrants ou efficaces sur le plan du cycle de l'azote ;
- **La création et la sécurisation de débouchés, de produits et de marchés**, permettant notamment de sécuriser les revenus des agriculteurs et les approvisionnements des transformateurs ;
- **La transformation, la valorisation et la montée en gamme** des productions agricoles, contribuant à la création et à une meilleure répartition de la valeur au sein de la chaîne ;
- Le développement de relations durables entre les différents maillons de la chaîne de valeur, notamment par la **contractualisation et la construction de partenariats** entre producteurs, coopératives, transformateurs et autres acteurs de l'alimentation ;
- **Le développement ou la relocalisation de chaînes de valeur alimentaires**, lorsque cela contribue aux objectifs agroécologiques et territoriaux de l'initiative.

Une attention particulière sera portée aux initiatives dans lesquelles un transformateur, une coopérative ou une entreprise agroalimentaire joue un rôle moteur dans l'évolution de la chaîne de valeur.

Les effets attendus sur les systèmes agricoles et leur contribution aux objectifs du PLAV, notamment en matière de réduction des intrants et de la pression azotée, d'amélioration de l'efficacité de l'azote ou de renforcement de l'autonomie azotée et protéique, feront l'objet d'un échange entre le porteur de projet et le Syndicat Mixte.

Ces effets pourront être directs ou résulter de la structuration de nouveaux débouchés, produits ou chaînes de valeur permettant l'évolution des productions et des systèmes agricoles.

Nature des dépenses pouvant être accompagnées financièrement par le Syndicat Mixte et la Région

L'appel à initiatives a vocation à accompagner prioritairement les phases d'émergence, de faisabilité et de structuration de ces démarches collectives.

Peuvent notamment être accompagnées :

- Les études de marché et études de débouchés ;
- Les études de faisabilité technique, économique ou juridique ;
- Les diagnostics de filière et études technico-économiques ;
- Les enquêtes auprès des consommateurs ou utilisateurs ;
- L'ingénierie et l'animation de la démarche collective ;
- La construction de partenariats entre les différents maillons de la chaîne de valeur ;
- L'élaboration de modèles économiques et de stratégies de valorisation ;
- L'accompagnement à la contractualisation et à la structuration de la filière.

Les dépenses d'investissement matériel ne sont pas éligibles dans le cadre du présent appel à initiatives.

Les éléments à renseigner

Nom du projet	
Porteur du projet	
Partenaires du porteur de projet	
Descriptif du projet	
Localisation du projet	
Coût estimé du projet (TTC)	
Période de début de mise en œuvre	
Période de fin de mise en œuvre	
Personne à contacter	
Téléphone/courriel	

Les candidatures

Nous vous invitons à transmettre votre candidature d'ici le 30/11/2026, à l'adresse suivante : c.fourni@smbsb.bzh

Calendrier de l'appel à initiatives :

- 19/10/2026 : Lancement de l'appel à initiatives
- **30/11/2026 : Date limite de candidature**
- 29/01/2027 : Retour du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc aux candidats
- Février 2027 : Rédaction d'un cahier des charges par le Syndicat Mixte, en partenariat avec le porteur de projet

Contact : Céline FOURNI – Chargée de mission agro-environnementale – Tél. : 02 96 58 35 24 - c.fourni@smbsb.bzh